|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG ENEST, D2 |
| Numéro de poste Sysper: | 424166 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Benoit Mesnard  3… trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Notre unité ENEST D.2 contribue à gérer efficacement les relations bilatérales entre l’UE et l’Ukraine dans les domaines des politiques économiques et sectorielles, des réformes et des investissements. L’unité fournit une analyse économique complète et une expertise sur les politiques sectorielles, en particulier les politiques macroéconomiques, les politiques microéconomiques, le commerce, le développement du secteur privé, l’énergie et les transports, l’agriculture, les domaines sociaux et l’aide d’urgence. L’unité est également chargée de procéder à l’évaluation des besoins, d’élaborer des plans de relance et de définir la conditionnalité politique en ce qui concerne les questions économiques et sectorielles en vue d’un soutien financier. L’unité est également impliquée dans les questions liées au redressement et à la reconstruction de l’Ukraine dans ses domaines de compétence.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un rôle assorti de nombreux défis, englobant l’ensemble du portefeuille des transports (aviation, réforme ferroviaire, stratégie en matière de transport routier, points de passage frontaliers, maritimes), couvrant les corridors de solidarité vitaux de l’UE et la future stratégie de la mer Noire, ainsi que les aspects énergétiques de celle-ci et les aspects liés à la reconstruction. La position comprend un vaste portefeuille impliquant la politique de l’UE, le plan pour l’Ukraine et le processus d’adhésion/les rapports par pays. Sous la direction d’un fonctionnaire de la Commission, le titulaire du poste contribuera à soutenir les réformes de l’Ukraine, en particulier en ce qui concerne la stratégie en matière d’infrastructures, la politique et d’autres réformes dans des domaines connexes. Ce rôle couvre des chapitres de l’acquis dans le cadre des rapports sur l’élargissement. Le titulaire du poste assurera une coordination étroite au sein de la direction E, en particulier en ce qui concerne l’opération globale de redressement et de reconstruction, et de toutes les DG concernées, du SEAE, de la délégation de l’UE à Kiev, ainsi qu’avec les autorités ukrainiennes.

En ce qui concerne l’analyse des politiques, sous la direction d’un fonctionnaire de la Commission, le candidat assurera le suivi de la situation politique, économique et/ou sociale, des aspects, des tendances et/ou de l’évolution de la situation en Ukraine ainsi que dans le domaine des relations UE-Ukraine, y compris les politiques et/ou la législation existantes de l’UE, et rédigera des notes d’information, des rapports, des analyses, des évaluations, des communiqués de presse et d’autres documents concernant tous les domaines de responsabilité.

En ce qui concerne l’élaboration des politiques, sous la direction d’un fonctionnaire de la Commission, le candidat soutiendra l’élaboration et la mise en œuvre de la politique UE-Ukraine en mettant particulièrement l’accent sur les réformes et les investissements en matière d’infrastructures et contribuera à l’analyse sectorielle et à la définition d’une stratégie sectorielle, en particulier dans le cadre du processus de redressement et de reconstruction.

En ce qui concerne la coordination des politiques, sous la direction d’un fonctionnaire de la Commission, le candidat assurera la liaison avec les partenaires ukrainiens et la délégation de l’UE à Kiev sur les politiques et les réformes en matière d’infrastructures, ainsi qu’avec les services de la Commission en ce qui concerne les chapitres pertinents de l’acquis dans le cadre des rapports sur l’élargissement.

En ce qui concerne la gestion générale du programme, sous la direction d’un fonctionnaire de la Commission, le candidat contribuera à l’analyse et à l’instruction des propositions de programmes/projets pertinents destinés à soutenir l’Ukraine.

En ce qui concerne les relations extérieures, sous la direction d’un fonctionnaire de la Commission, le candidat entretiendra des contacts étroits avec différents services de la Commission européenne, du SEAE, des États membres de l’UE et des pays tiers partageant les mêmes valeurs qui travaillent sur l’Ukraine dans les domaines de compétence connexes.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons une personne expérimentée possédant au moins 2 ans d’expérience professionnelle dans le domaine des relations extérieures, de la représentation, de la négociation et des relations interinstitutionnelles. Nous recherchons, en outre, une personne ayant 2 années d’expérience dans l’élaboration des politiques et une expérience dans le domaine de la politique de voisinage de l’UE. Des connaissances liées à la coopération en matière d’aide serait un atout. Les compétences linguistiques requises pour l’anglais correspondent au niveau C1 et pour le français au niveau B1.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)